



Avenant Télétravail : Des dispositions favorables aux postiers

La crise sanitaire a boosté le travail à domicile pour les salariés de la Télévente. Dorénavant, **les postiers de la Télévente** (comme d'autres) **vont pouvoir bénéficier de conventions de télétravail.**

Cet avenant permet le télétravail à de nombreux postiers qui en étaient exclus jusqu'alors.

Un 3ème jour est possible sous certaines conditions (séniors, aidants et personnels RQTH ...)

Ci-contre, quelques points sur lesquels **la CFDT a interpellé par courrier la direction** de la Télévente Centre-Est le 19 novembre.

Un courrier et des discussions fructueuses.

Le 04 novembre dernier, plusieurs organisations syndicales dont la CFDT signaient un avenant relatif à l'accord télétravail de juillet 2018.

Pour rappel, le télétravail à la Télévente est plus que jamais un moyen de lutter contre le bruit en open-space et de respecter les geste barrières.

Quelques principes pour cet avenant ?

Pas d'obligation de télétravailler, cela reste un choix personnel.

Jusqu'à 2 jours de télétravail pour la majorité des activités éligibles.

Des aides financières également.

Le télétravail est avant tout **un choix personnel**, et à cet effet des écoutes individuelles devaient être réalisées.

L'avenant n'oblige pas tout le personnel d'un service à être simultanément présent un même jour sur site.

La présence sur site pour une meilleure cohésion du personnel **est à appliquer au périmètre de l'équipe** et non pas du plateau.

La direction a dès la semaine suivante organisé les écoutes agents et revu sa position sur l'obligation faite à tous d'être le mardi sur site.

Le télétravail est un chance potentielle pour les personnels éligibles.

Il convient à chacun d'activer cette possibilité comme il le souhaite.

Cet accord et de son avenant sont valides jusqu'au 27 juillet 2022.

D'ici là, d'autres discussions sur un futur accord s'ouvriront peut-être.

Faites part de votre vécu, de votre expérience et de vos attentes au représentants CFDT.

Cela les aidera à améliorer les dispositions du télétravail!